

OBJET

ENFANCE  
JEUNESSE -  
Candidature au  
label "Ville amie des  
Enfants" -  
Convention de  
partenariat avec  
l'UNICEF.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/02/2021

Date d'affichage :  
19/02/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 FÉVRIER 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville de Saint-Quentin souhaite devenir partenaire de l'UNICEF France et d'obtenir le titre « Ville amie des enfants » pour le présent mandat 2020/2026.

Pour obtenir ce titre, la Ville de Saint-Quentin doit confirmer son intention de candidater et devenir partenaire de l'UNICEF France. Ce processus de candidature a vocation d'élaborer et de présenter à l'UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse.

Le coût annuel de l'adhésion est de 200 €/an pour la collectivité.

Ce plan d'action 2020/2026 reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune ;
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;
- un parcours éducatif de qualité ;
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- le partenariat avec l'UNICEF France.

Au-delà des actions pour lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau « Ville amie des enfants » l'UNICEF France demande à toutes les Collectivités d'affirmer leur engagement à :

- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la Collectivité et des habitants du Territoire ;

- Permettre la formation des élus et agents de la Collectivité aux droits de l'enfant et à leur application sur le Territoire ;
- Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être « Ville amie des enfants » pendant la durée du mandat municipal, et ce, en étroite collaboration avec l'UNICEF France et ses partenaires éventuels. La participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations « Ville amie des enfants » est fortement recommandée ;
- Suivre les progrès accomplis au regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre de ce plan d'action ;
- Communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau « Ville amie des enfants » pour en partager la philosophie et ses objectifs. Diffuser largement les actions et progrès accomplis auprès des enfants, des jeunes et auprès de l'ensemble de la population du Territoire.
- Mettre en œuvre une consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF France au moins une fois durant le mandat municipal et extraire la matière à réflexion des créations locales de résultats ;
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des « Droits de l'Enfant », **le 20 novembre**. Participer chaque année au minimum à un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement de l'UNICEF France destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en France et à travers le monde. Il peut s'agir notamment du Prix « UNICEF de littérature jeunesse », de « la Nuit de l'Eau », « d'UNIday » ou de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments sont disponibles en téléchargement libre sur le site [www.myunicef.fr](http://www.myunicef.fr) ;
- Accompagner et d'encourager l'implication des Comités et délégations bénévoles locales de l'UNICEF France à mener l'ensemble des actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le Territoire.

Ce partenariat sera inscrit dans le cadre d'une convention qui sera élaborée après validation de la candidature de la Ville de Saint-Quentin.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Mme le Maire à candidater au partenariat avec UNICEF France afin d'obtenir le titre de « Ville amie des Enfants » dans l'objectif de développer un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse ;

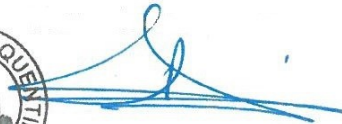
2°) d'autoriser Mme le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre et la réalisation des projets en découlant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210215-52274-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation